

## Bonus bâtiments - conditions 2016

### Subventions cantonales pour l'isolation, le remplacement des fenêtres, le remplacement simultané d'un chauffage électrique et en cas de rénovation globale.

Le Programme Bâtiments octroie des subventions à l'échelle nationale. Le Canton de Vaud complète ces subventions par un programme de bonus cantonal. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les bonus cantonaux sont renforcés dans le cadre du programme «100 Millions pour l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables».

#### Montants octroyés par le bonus cantonal

Les nouveautés valables dès le 1.01.2016 sont indiquées en rouge.

#### A: Remplacement de fenêtres

Conditions	Subvention nationale	Bonus cantonal		
		Subvention cantonale	Remplacement de chauffage électrique	Rénovation globale
$U_g \leq 0.7$	+30.-/m <sup>2</sup>	+120.-/m <sup>2</sup>	+15.-/m <sup>2</sup>	+30.-/m <sup>2</sup>

#### B: Toit, mur et sol contre l'extérieur, mur et sol contre terre - enterrés jusqu'à 2 mètres

Conditions	Subvention nationale	Bonus cantonal		
		Subvention cantonale	Remplacement de chauffage électrique	Rénovation globale
$U \leq 0.20$	+30.- /m <sup>2</sup>	+ 0.-/m <sup>2</sup>	+15.-/m <sup>2</sup>	+30.-/m <sup>2</sup>
$U \leq 0.15$		+20.-/m <sup>2</sup>	+15.-/m <sup>2</sup>	+30.-/m <sup>2</sup>
$U \leq 0.11$		+40.-/m <sup>2</sup>	+15.-/m <sup>2</sup>	+30.-/m <sup>2</sup>

#### C: Paroi, plafond, sol donnant sur un local non chauffé et mur, sol enterrés à plus de 2 mètres

Conditions	Subvention nationale	Bonus cantonal		
		Subvention cantonale	Remplacement de chauffage électrique	Rénovation globale
$U \leq 0.25$	+10.- /m <sup>2</sup>	+ 0.-/m <sup>2</sup>	+5.-/m <sup>2</sup>	+10.-/m <sup>2</sup>
$U \leq 0.20$		+10.-/m <sup>2</sup>	+5.-/m <sup>2</sup>	+10.-/m <sup>2</sup>
$U \leq 0.15$		+20.-/m <sup>2</sup>	+5.-/m <sup>2</sup>	+10.-/m <sup>2</sup>

**Comment obtenir une subvention ?** La demande doit être déposée sur le site du Programme Bâtiments, [www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch) (rubrique: déposer une demande dans le canton de Vaud).

**Quels sont les délais pour obtenir une subvention ?** les conditions de subventionnement décrites sont valables jusqu'au 31.12.2016, sous réserve des budgets disponibles.

**Quelles sont les conditions à satisfaire pour obtenir une subvention ?**

- Les conditions d'accès au programme national doivent être respectées pour bénéficier des bonus cantonaux, **notamment le fait que les remplacements des fenêtres ne sont subventionnés que si les murs sont également assainis.**
- Hormis pour les fenêtres, les aides pour l'amélioration de l'isolation ne s'appliquent que si tout l'élément concerné est rénové (par exemple, tout l'élément B1 toiture).
- Pour bénéficier de la subvention pour le remplacement simultané du chauffage électrique, une copie de la demande de subvention cantonale doit être jointe à la demande du programme bâtiments.
- La rénovation globale consiste en l'assainissement complet de l'enveloppe du bâtiment, avec au minimum l'ensemble des murs, fenêtres, sols et toiture contre l'extérieur (ou dalle des combles). Si des murs et/ou toitures existantes respectent déjà la valeur U ponctuelle de 0.30 W/m<sup>2</sup>K ou que des fenêtres existantes respectent déjà la valeur Uw de 1.7 W/m<sup>2</sup>K, le bonus pour rénovation globale peut être accordé sur les éléments restant à assainir. Dans ce cas, il est impératif de présenter pour les éléments existants déjà assainis les justificatifs suivants: les factures des travaux ainsi que les calculs détaillés de la valeur U.

**En savoir plus :**

- Le site [www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch) met à disposition un calculateur en ligne permettant de connaître le montant des subventions disponibles.
- Le site [www.vd.ch/subventions-energie](http://www.vd.ch/subventions-energie) offre un portail des subventions disponibles pour des projets dans le canton de Vaud
- Le site [www.suisseenergie.ch/fr-ch/batiment/incitation-financiere-subventions.aspx](http://www.suisseenergie.ch/fr-ch/batiment/incitation-financiere-subventions.aspx) recense toutes les subventions disponibles.

**Exemple de subvention :**

Soit un bâtiment locatif des années 70 avec **600 m<sup>2</sup> de surface de murs, 200 m<sup>2</sup> de surface de fenêtres** et pouvant justifier d'une récente rénovation de son toit avec un coefficient d'isolation de U=0.23 W/m<sup>2</sup>K.

En cas de rénovation combinée des murs avec un coefficient d'isolation U<0.15 W/m<sup>2</sup>K et des fenêtres avec un coefficient d'isolation des vitrages U<0.7 W/m<sup>2</sup>.K, la subvention serait de :

	Subvention nationale	Bonus isolation cantonal	Bonus rénovation globale	Subvention totale
Isolation des murs	<b>18'000 CHF</b> (600 x 30)	<b>+ 12'000 CHF</b> (600 x 20)	<b>+ 18'000 CHF</b> (600 x 30)	<b>48'000 CHF</b>
Remplacement des fenêtres	<b>6'000 CHF</b> (200 x 30)	<b>+ 24'000 CHF</b> (200 x 120)	<b>+ 6'000 CHF</b> (200 x 30)	<b>36'000 CHF</b>

Cette subvention peut représenter une aide correspondant à près de 30% de l'investissement !

Direction générale de l'environnement -Direction de l'énergie, DGE-DIREN, février 2016